

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2/25

DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 128'955.- TTC POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION ET DE
REMISE EN ÉTAT DE LA PARTIE NORD DU CHEMIN NEUF À LA JONCTION AVEC LA RC1
(RTE DE GENÈVE)



Demande d'un crédit de CHF 128'955.- TTC pour les travaux de rénovation et de remise en état de la partie Nord du Chemin Neuf à la jonction avec la RC1 (Rte de Genève)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Le présent préavis a pour objectif l'approbation du Conseil communal relative à une demande de crédit afin de réaliser des travaux de rénovation et de remise en état de la partie Nord du Chemin Neuf, à la jonction avec la RC1 (Rte de Genève). Ces travaux sont nécessaires en raison de la dégradation avancée des infrastructures, notamment des couvercles en fonte carrossables de plusieurs regards de visite qui sont déchaussés et provoquent des vibrations à chaque passage de véhicule. Ces nuisances sonores et structurelles engendrent un risque d'affaissement des couvercles concernés et un inconfort considérable pour les riverains du tronçon concerné, qui ont formulé plusieurs plaintes.

2. État des lieux

En jaune sur le plan ci-dessous, le tronçon Nord du Chemin Neuf concerné, sur une longueur d'environ 185 [m] et d'une largeur moyenne de la chaussée de 6 [m].



3. Descriptif du projet

3.1 Regards de visite

Doivent avoir lieu un contrôle structurel des regards de visite, une éventuelle remise en état, la fourniture et la pose de couvercles de regard en fonte carrossables de type VonRoll ou similaires. 15 éléments ont été répertoriés et feront l'objet d'une expertise in situ par l'entreprise en charge de l'exécution des travaux.



3.2 Arborisation et végétalisation

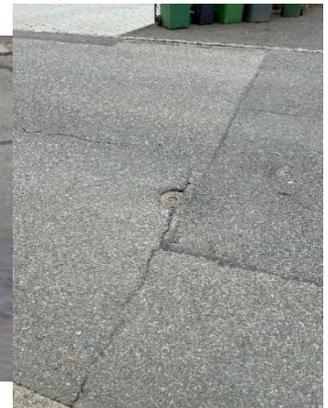
Il est prévu d'arboriser et de végétaliser les trois îlots actuellement en enrobé bitumineux servant de modérateur de trafic, à savoir :

- Plantation d'arbres d'avenue (*Celtis australis*, *Alnus glutinosa*, *Ostrya carpinifolia*) ;
- Plantation de plantes vivaces (*Achillea millefolium*, *Linum perenne*, *Origanum vulgare Compactum*, *Persicaria amplexicaulis 'Speciosa'*, *Salvia nemorosa*, *Scabiosa ochroleuca*).



3.3 Surface de roulement

La surface de roulement, qui présente de nombreuses fissures et autres dégradations du tapis existant, doit être remise en état.



3.4 Justification des travaux

Les regards existants (y compris couvercles en fonte carrossables) présentent une usure significative qui engendre un bruit fort désagréable et des vibrations à chaque passage de véhicule. Cette situation détériore la qualité de vie des riverains et pourrait, à terme, nuire à l'intégrité structurelle de la voirie. La surface de roulement présente des signes de dégradation importants, qui à terme pourraient compromettre la mobilité et la sécurité du tronçon considéré.

La réhabilitation de ce tronçon vise à :

- Améliorer la sécurité des usagers en renforçant la stabilité des infrastructures ;
- Réduire les nuisances sonores et vibratoires pour les habitants ;
- Assurer la durabilité des aménagements en utilisant des matériaux conformes aux normes en vigueur ;
- Améliorer l'esthétique et l'intégration paysagère du secteur grâce à la végétalisation des îlots modérateurs de trafic ;
- Permettre, avec l'arborisation des îlots, de diminuer la diffusion de chaleur en période chaude et ainsi contribuer au bien-être des riverains.

4. Calendrier prévisionnel

Les travaux seront exécutés durant la belle période, soit au printemps et à l'été 2025, afin de bénéficier de conditions météorologiques favorables. Cette période optimale permettra d'assurer la bonne exécution des aménagements, notamment en ce qui concerne la plantation, les éventuels travaux de terrassement et la pose des enrobés bitumineux, tout en minimisant les risques liés aux intempéries.

Le calendrier prévisionnel pourrait se structurer ainsi :

- Préparation du site (assainissement, terrassement, drainage, etc.) ;
- Travaux principaux d'aménagement (plantations, pose d'éléments paysagers, installation des infrastructures spécifiques) ;
- Finalisation et ajustements (entretien initial des plantations, finitions, pose des enrobés bitumineux, vérification de la conformité).

Un planning détaillé des travaux sera établi ultérieurement, précisant les phases d'exécution, les délais précis et les éventuelles contraintes logistiques, en concertation avec l'entreprise retenue.

5. Coûts

5.1 Coût des travaux prévisionnel

Le coût des travaux prévisionnel présenté à ce jour est estimé avec une marge de précision de +/- 15 %. Cette variation s'explique par le fait que les prix initialement proposés lors de l'appel d'offres avaient une validité de 30 jours.

Une actualisation des coûts est nécessaire pour refléter d'éventuelles évolutions des prix des matériaux, de la main-d'œuvre et des autres facteurs économiques influençant le marché.

Toutefois, ces ajustements ne seront pas appliqués de manière automatique. Avant l'adjudication du marché, une phase de négociation finale permettra d'affiner les montants afin d'assurer un juste équilibre entre le respect du budget et la maîtrise des coûts.

L'objectif est d'optimiser les conditions financières du contrat tout en garantissant la qualité et la conformité des travaux prévus.

Le coût global des travaux prévisionnel à +/- 15%, au 20 mars 2025, est réparti comme suit :

| Travaux | Coût [CHF] net TTC | Budget 2025 [CHF] net TTC | Montants à valider [CHF] net TTC |
|------------------------|-----------------------|------------------------------|-------------------------------------|
| Génie civil | 82'040.00 | 0.00 | 82'040.00 |
| Aménagements paysagers | 46'915.00 | 0.00 | 46'915.00 |
| Total | 128'955.00 | 0.00 | 128'955.00 |

Un montant équivalent à 10 % de chaque partie d'ouvrage a été ajouté pour couvrir les éventuels divers et imprévus. Ce montant ne pourra être utilisé qu'avec présentation de justificatifs et sous réserve de l'accord préalable du Maître de l'Ouvrage.

6. Financement

Le montant de **CHF 128'955.- net TTC** sera payé soit par les avoirs en compte de la Commune, soit par l'emprunt.

7. Comptabilisation

Le montant de **CHF 128'955.- net TTC** sera imputé sur le compte **61500.3141.09 - Entretien du réseau routier**.

8. Conclusion

Ce projet de rénovation s'inscrit dans une démarche d'amélioration de la qualité de vie des riverains, de préservation des infrastructures communales et de valorisation de l'environnement urbain.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRÉVERENGES

1. vu le préavis municipal n° 2/25 du 7 mars 2025,
2. ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
3. considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de **CHF 128'955.-** pour les travaux de rénovation et de remise en état de la partie Nord du Chemin Neuf à la jonction avec la RC1 (Rte de Genève)
2. D'imputer le montant de **CHF 128'955.-** sur le compte **61500.3141.09 - Entretien du réseau routier**

DIT

- que le montant sera payé, soit par les avoirs en compte de la Commune, soit par l'emprunt.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 17 mars 2025

Le Syndic : Au nom de la Municipalité Le Secrétaire :

Guy Delacrétaz

Antoine Monnier

Délégué de la Municipalité : M. Alain Garraux

**Proposition de date pour la
1^{re} séance de la commission :** Mercredi 26 mars 2025 à 20h00

Lieu : Annexe II du bâtiment administratif

Préverenges, le 7 mars 2025/MB